COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Séance du 1er février 2023

Date de la convocation :
27/01/2023

Date d'affichage :
27/01/2023

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le premier du mois de février, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés : BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à LE GUERARD Roland), MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure (pouvoir donné à COSTARD Charlotte).

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Délibération n° 2023-01 : Ouverture de crédits en investissement

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

[...] Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'assemblée, à l'unanimité :

VOTE l'ouverture de ces crédits d'investissement et leur répartition telle que présentée ci-dessous :

Dépense 2023 :

2151 - réseaux de voiries : 3 181 € (travaux de pose de bordures rue de la Longuemarerie)
21838 - autre matériel informatique : 745 € (changement de 5 écrans)
2158 – autre matériel et outillage technique : 1 265 € (coffret électrique du marché)
2188 – autre immobilisations corporelles : 560 € (collecteur de déchets)

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 1er février 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-EGLISE R.F. (Manche)

Daniel DENIS